

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021

Présents : MM. Viviane BOURGOIN-ZORZOLI, Ophélie RIVIÈRE, David RABARDY, Carole CASTAGNET, Mikaël SCHITTLY, Alain BOYALS, Philippe CHÂTEAU, Frédéric DAURIAT, Aurélien DEBOUCHAUD, Bernard DOUCET, Trinidad LAIR, Sylviane LAMOUREUX, Stéphane RHOUY, Ludovic ROGER, Mylène TALLET, Geneviève TEXIER,

Excusées : Christine BEAUGEY, Nathalie PRIORET, Émilie VIEILLETOILE,

Secrétaire de séance : Stéphane RHOUY

Le compte-rendu de la séance du 17 mars 2021 est validé.

Vote des taux d'imposition 2021

Suite à la réforme de la taxe d'habitation (suppression en cours), les modalités du vote des impôts locaux est totalement modifié. Le taux de taxe d'habitation n'apparaît plus sur l'état 1259, fourni par la direction des finances publiques et servant de base aux élus pour voter les taux. La commune ne peut donc plus agir que sur les deux taux de taxe foncière (bâti et non bâti).

Pour compenser la perte de la taxe d'habitation, l'État a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties à la commune. À taux égal, le taux à voter doit donc être compris comme la somme des taux 2020 de la commune (16,77 %) et du département (22,89 %) soit 44,80 %. Les recettes ainsi calculées font apparaître un gain pour la commune de Rivières, mais celui-ci est compensé par un prélèvement servant à alimenter les communes qui seraient perdantes. La réforme est donc globalement neutre pour la commune.

La commune continue à percevoir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. L'État reçoit le bénéfice de la taxe sur les foyers qui du fait du niveau de leurs revenus continuent, pour encore 2 ans, à être soumis à cet impôt.

Le conseil municipal, au regard de l'état des finances communales et de l'impact financier de la crise sanitaire sur de nombreux foyers, décide de maintenir les taux d'imposition 2021 au niveau de 2020 c'est-à-dire :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,66 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44,80 %.

Décision modificative n°1 – Budget principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de procéder au virement des crédits suivants sur l'exercice 2021 du budget principal :

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Chapitre 20-236 : Immobilisations incorporelles – Requalification de l'ex-RN141	0,00 €	
D 2041482 : Subventions d'équipement versées aux autres communes – Bâtiments et installations	- 6 935,91 €	
D 2041582 : Subventions d'équipement versées aux autres groupements - Bâtiments et installations	+ 6 935,91 €	
TOTAL	0,00 €	0,00 €
	FONCTIONNEMENT	
Chapitre 74 : Dotations et participations		+ 12 000,00 €
R 74834 : Compensation au titre des exonérations des taxes foncières		- 15 000,00 €
R 74835 : Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation		+ 27 000,00 €
Chapitre 73 : Impôts et taxes		- 12 000,00 €
R 73111 : Contributions directes		- 12 000,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €

Création d'un poste d'adjoint technique contractuel

À compter du 30 juin, l'équipe technique va perdre un agent en contrat aidé qui part à la retraite. Il assurait 24 heures hebdomadaires.

Les services techniques assurent de nombreux travaux en régie et ont un planning chargé. La commission travaux s'est prononcé en faveur d'un renforcement de l'équipe, avec dans un premier temps la création d'un poste d'agent contractuel.

Ce contrat pourra aussi être l'occasion de tester le fonctionnement au sein de l'équipe, et au regard du travail à réaliser. En effet, un objectif plus lointain est de commencer à préparer le renouvellement des agents qui partiront prochainement en retraite, le premier étant le responsable technique, normalement au 01/09/2025. Les deux autres agents devraient suivre de peu. Plusieurs typologies de contrat existent. Il est proposé d'utiliser l'article 3_1.1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui permet de créer un poste pour accroissement temporaire d'activité d'une durée maximale de 12 mois renouvelable compris sur une période de 18 mois consécutifs.

Toute charge comprise, le coût de ce poste s'élèverait 13 500 € pour la collectivité Il faut y ajouter la prime de précarité de 10 % due si l'agent n'est pas ensuite confirmé comme agent titulaire. Les crédits ouverts au budget primitif devraient être suffisants pour absorber ce coût supplémentaire.

Le maire informe cependant les élus d'une information reçue dans la journée de Pôle Emploi. Les possibilités de recours aux contrats aidés, un temps bloquées, sont accrues. Ainsi, si les personnes recrutées sont issues de zone de revitalisation rurale (ce qui est le cas de toute la CDC) alors l'aide est portée à 80 % du brut. Mme le maire propose donc aux élus de rechercher un voire deux agents pour les services techniques en lieu et place du contrat dont la possibilité est ouverte. Elle précise également qu'à la prochaine rentrée scolaire, il sera également nécessaire de recruter sur deux postes.

L'avantage de ces contrats est très nettement financier. Certains élus craignent que le niveau des personnes recrutées ne soit pas celui attendu, notamment en termes de polyvalence pour les services techniques. Par ailleurs, tout comme le fait le syndicat de rivières, il pourrait être fait appel au CIDIL pour trouver des candidats.

Les élus décident de créer le poste à temps complet, à compter du 01/07/2021 jusqu'au 31/12/2021, et selon un traitement basé sur l'échelon 1 de l'échelle C1 (niveau SMIC).

Ce poste sera utilisé si aucun recrutement en contrat aidé ne peut être effectué.

Convention d'occupation des locaux avec la CDC pour le RPEI (ex-RAM)

Il s'agit d'autoriser la communauté de communes La Rochefoucauld-Porte-du-Périgord à utiliser l'Espace Ripériis, chaque mardi et jeudi matins, à partir du 1^{er} mai 2021 pour y organiser les activités liées au RPEI (Relais Petite Enfance Itinérant – ex-RAM) communautaire (créé pour pallier la carence sur le secteur nord) afin de s'en servir comme lieu de rencontre pour les assistantes maternelles (ateliers et animations thématiques) et pour les parents (rendez-vous pour apporter information et aide administrative). Les mardis après-midi seront délocalisés en mairie. Des locaux sont aussi mis à disposition sur d'autres créneaux à Saint-Adjutory, à Chazelles, à Agris, à Yvrac-et-Malleyrand et à La Rochefoucauld.

Du mobilier taille enfant sera laissé à disposition par le RPEI. Un placard de rangement sera construit aux frais de la CDC.

La mise à disposition serait payante, notamment pour prendre en compte 1,25 heure de ménage par jour, sur la base d'un forfait de 50 € par semaine avec occupation.

Les élus approuvent la convention proposée et autorise le maire à la signer ainsi que les éventuels avenants à venir.

Adhésion de Chasseneuil-sur-Bonnieure au SIAEP du Karst de la Charente

Les liens entre la commune de Chasseneuil et le SIAEP du Karst sont étroits et remontent à l'époque du SIAEP Bandiat-Tardoire puisqu'une des sources d'approvisionnement en eau potable, la Font Saint-Aubin, est située sur la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure.

La commune a donc demandé à intégrer le SIAEP du Karst de la Charente.

Le conseil syndical s'est déjà prononcé favorablement. Les communes membres doivent maintenant elles aussi se prononcer.

À l'unanimité des présents, les élus émettent un avis favorable à l'adhésion.

Questions diverses

Décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil au maire

Le Conseil municipal est informé que Madame le Maire a décidé de ne pas préempter le bien suivant :

- 181 rue des Châtaigniers (bâti)
- Rue du Gros Roc (non bâti)
- 29 rue du Gros Roc (bâti).

Bilan mensuel du SDIS

Les pompiers envoient chaque mois un état de leurs interventions. Les 3 premiers mois 2021 montrent une augmentation par rapport à la même période de 2020.

Présence verte

La commerciale de la structure viendra présenter les évolutions de leurs actions à destination des personnes isolées le 6 mai au maire et à Mme Lair.

Rénovation de la mairie

Un premier RDV a eu lieu avec l'ATD (M. Arnaud LEGRAND). Une visite des lieux et un exposé des attendus des élus lui permettront de définir un programme et une enveloppe estimative des travaux envisagés. Le retour est prévu début juin.

Gens du Voyage

Un groupe de 4 familles est arrivé le 28 mars d'abord sur le terrain d'entraînement avant d'être délocalisé vers le terrain face aux ateliers. Une convention a été conclue pour un départ le 11 avril.

Le maire précise, pour en voir discuter directement avec la Préfète, que tant que la CDC n'aura pas défini d'emplacements qui leur seraient réservés comme la loi le prévoit, les communes n'auront aucun moyen d'action concernant ces implantations sauvages.

Violences conjugales

Trinidad LAIR fait état d'une réunion de sensibilisation pour les élus à Saint-Sornin concernant les violences conjugales. Elle précise que plusieurs interlocuteurs peuvent être sollicités par les victimes (Gendarmerie Nationale – pas forcément La Rochefoucauld, Association France Victimes – joignable au 116 006 7j/7 de 9h00 à 19h00, les Urgences du CH d'Angoulême).

CCAS

Le dernier point sur l'utilisation des bons d'achat du CCAS montre un taux faible à 25 %. Il est appelé que les bons ne sont valables que jusqu'au 15 juin 2021.

Un chèque activités a été mis en place lors du conseil d'administration du 23 mars à destination des jeunes riviérois de 6 à moins de 18 ans pour aider à la pratique sportive ou culturelle. Le versement de 40 € se fait aux familles sur présentation d'un justificatif de la dépense (licence, facture de cours, ...). Il prend effet à compter du 1^{er} août prochain. Les demandes devront être déposées avant le 15 décembre.

Communauté de communes

Le dernier conseil a été l'occasion d'adopter les budgets primitifs 2021. Malgré une manne inattendue de plus de 900 000 €, le budget principal a été présenté comme contraint. La capacité d'autofinancement s'élève à 416 000 €. Plusieurs budgets annexes sont en difficultés (logements communautaires, ZAE de Saint-Projet notamment).

Le Département remet à jour son PDIPR (programme départemental des itinéraires de promenade et de randonnée). La CDC joue un rôle de mise en valeur. Les communes seront aussi appelées à délibérer pour définir les chemins ruraux qui entre dans ce PDIPR.

La CDC a également délibéré pour sortir du syndicat mixte pour l'aménagement touristique de Braconné-Bois-Blanc. Mme le Maire dit sa volonté que la commune adhère en remplacement.

L'audit des Carmes a également été présenté lors d'une réunion spécifique. Il pointe notamment un public « ado » qui serait oublié de la programmation, une fréquentation qui n'atteint pas 100 % et le besoin d'un personnel présent à l'accueil en permanence.

Commission Environnement – Développement Durable

David RABARDY fait état des résultats du sondage au sein du conseil sur le choix des actions prioritaires à mener. Ressortent du lot la réalisation d'un bilan énergétique des bâtiments communaux, le renouvellement et la reproduction des manifestations du type « Nettoyons la Nature », les travaux d'économie d'énergie et la mise en place d'un modèle de gestion des bâtiments communaux, l'extinction de l'éclairage public à 22h00 au lieu de 23h00, et enfin l'organisation d'une randonnée écolo-éducative.

En projets à prioriser pour l'an prochain, les élus se sont positionnés sur inclure des travaux d'économie d'énergie dans le projet à mener sur le terrain face à l'Espace Ripériis et réaliser et/ou participer à des manifestations du type marché aux graines, aux plants, ...

Conseil Municipal des Jeunes

Le CMJ a réuni le 27 mars 14 jeunes volontaires. Lors des discussions sur leurs attentes, plusieurs thématiques sont ressorties : le lien intergénérationnel, l'aménagement de l'espace au-dessus du stade, et au niveau environnemental, recoupant ainsi les travaux de la commission développement durable, la création de jardins partagés, une opération « nettoyons nos villages, l'organisation de balades écolo ...

Les jeunes ont été invités à participer à des réunions communales (commissions, conseils), des cérémonies officielles (8 mai), des mariages.

Depuis, la radio RCF (ex Accords) a dit vouloir faire un reportage sur le conseil. Par ailleurs, celui de Saint-Sornin a écrit pour inviter les jeunes riviérois à une visite de ferme suite à l'article dans la Charente Libre.

Équisport

L'association qui crée des compétitions équestres sur la Ménardière organise son assemblée générale le 10 avril. Elle souhaite y évoquer l'organisation d'un événement en août avec une troupe équestre internationale. Deux élus seront présents.

Subventions aux associations

Les commissions Finances et Associations se réuniront le 13 avril à 18h00 pour étudier les dossiers transmis par les associations pour leur demande de subvention.

Travaux

L'aménagement de la zone du ponton de pêche rue des Flots est en cours de finalisation.

La Rochestore interviendra le 9 avril pour poser le volet et les stores sur la classe de CP afin d'apporter une protection contre la chaleur.

Les travaux des sanitaires de l'école débuteront le 13 juillet. Une réunion préparatoire est prévue le 14 avril à 14h30 sur place.

Les agents préparent le terrain sur la voirie abîmée au niveau de la passerelle du Gros Roc en vue de travaux de voirie à venir (création d'un revêtement en ciment).

Après étude, il ne sera pas possible de demander le FDAC pour la voirie envisagée de la Villandière aux Houillères car elle a été classée après 2005 dans les voies communales.

Une commission est prévue le 15 avril pour évoquer la sécurité dans les villages.

Communication

Le bulletin est en cours de finalisation et devrait être distribué fin avril / début mai.

Dates

Les prochains conseils municipaux sont programmés le 20 mai et le 8 juillet.

Des réunions d'adjoints sont prévus le 27 avril, le 3 juin et le 24 juin.